

REPUBLIQUE FRANCAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

Arrêté **portant composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des adjoints techniques**

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n°2006-1761 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 12 février 2007 instituant une commission administrative paritaire compétente à l'égard des adjoints techniques du ministère de l'agriculture et de la pêche;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats du 11 décembre 2018 pour le renouvellement de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des adjoints techniques ;

Arrête :

Article 1^{er}

La composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des adjoints techniques est fixée ainsi qu'il suit :

A - Représentants de l'administration

Titulaires

- Monsieur Xavier Maire, chef du service des ressources humaines ;
- Monsieur Laurent Belléguic, sous-directeur de la gestion des carrières et de la rémunération ;
- Madame Simone Hayot, cheffe du bureau de gestion des personnels de catégorie B et C ;
- Monsieur Patrick Weber, ingénieur général chargé de l'appui aux personnes et aux structures ;
- Madame Aleth Lepee, chargée de développement des ressources humaines au service recrutement, emploi, formation de l'Institut national de l'information géographique et forestière.

Suppléants

- Madame Nadine Richard-Péjus, adjointe au chef du service des ressources humaines ;
- Monsieur Cédric Montesinos, adjoint au sous-directeur de la gestion des carrières et de la rémunération;
- Madame Anne-Sigrid Fumey, adjointe à la cheffe du bureau de gestion des personnels de catégorie B et C ;
- Monsieur François Bonnet, inspecteur général chargé de l'appui aux personnes et aux structures ;
- Monsieur Yann Brachet, gestionnaire référent pour la filière technique, bureau de gestion des personnels de catégorie B et C.

B - Représentants des organisations syndicales

Titulaires

Adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe

- Monsieur Eric Leconte (FO) ;
- Madame Victoire Parot-Mezen (UNSA) ;

Adjoins techniques principaux de 2^{ème} classe

- Madame Laurence Monin (CGT) ;
- Madame Annick Dubois (UNSA) ;

Adjoins techniques

- Monsieur Xavier Millot (FO) ;

Suppléants

Adjoins techniques principaux de 1^{ère} classe

- Monsieur Laurent Idier (FO) ;
- Monsieur Djamel Labrouki (UNSA) ;

Adjoins techniques principaux de 2^{ème} classe

- Monsieur Christophe Lepage (CGT) ;
- Monsieur Pascal Caiardi (UNSA) ;

Adjoins techniques

- Monsieur Abdou Andhume (FO) ;

Article 2

L'arrêté du 25 novembre 2019 fixant composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des adjoints techniques est abrogé.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait le, 25 novembre 2020

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,
Pour le ministre et par délégation,

L'adjoint au sous-directeur
de la gestion des carrières
et de la rémunération


Cédric MONTESINOS